

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Subventions exceptionnelles aux Associations du Cercle d'Histoire Louis Sadoul et « Muay Thai Défense ».

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

N° 85/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Après que Monsieur le Maire ait demandé au Conseil Municipal l'inscription de deux questions complémentaires portant sur l'attribution de subventions exceptionnelles à deux associations raonnaises et que celui-ci y ait répondu favorablement à l'unanimité de ses membres présents et représentés, il propose d'attribuer :

- Une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association du Cercle d'Histoire Louis Sadoul pour aider à la réalisation de l'exposition « l'église St Luc, une redécouverte » qui s'est tenue à l'espace Emile Gallé du 20 octobre au 12 novembre 2017,
- Une subvention exceptionnelle de 936 € à la nouvelle association « Muay Thai Défense » présidée par Monsieur Jordi FRANCAS. Depuis début juin 2018, tous les agents du service de police municipale bénéficient des cours de self défense à raison d'une séance de 2 heures par semaine.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Décide unanimement d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Le Cercle d'Histoire Louis-Sadoul » et une subvention exceptionnelle de 936 € à l'association « Muay Thai Défense »

Les dépenses interviendront sur l'article 6574 du budget communal

2018.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,